

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-441-1933 Congé

n° 44-441-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 août 1933

Numéro JO

n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro

31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

un congé de deux mois, dont quinze jours avec solde entière, quinze jours avec demi-solde et le deuxième mois sans solde, a été accordé aux miliciens dont les noms suivent à compter du 16 août 1933 ; 575 Mohamed Abdallah, 2e classe du poste de Dasbiou ; 591 Mohamed Ibrahim, 2e classe, de la portion centrale.